

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 25 juin 2020*

*L'an deux mille vingt et le vingt cinq juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr Pierre LAULAGNET.*

*Date de convocation : 18 juin 2020.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 15  
Votants : 15*

*Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

Présents : M. LAULAGNET, BOUNIARD, GUIGON, BOMBRUN, THOMAS, EUVRARD, MERCOYROL, PREVOST, PUEYO, GONIEAUX, LEYNON, LAMOINE, GUICHARD, FARGIER, ALLEOUD.

Excusés :

Absents :

M.me Claire BOMBRUN a été élue secrétaire.

**Objet : Attribution d'une subvention à la Cascade :**

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 concernant l'État d'urgence sanitaire.

CONSIDERANT que le festival d'Alba, organisé depuis 2008 par la Cascade, bénéficie d'une subvention attribuée annuellement par décision du conseil municipal,

CONSIDERANT que le festival 2020 ne déroge pas à cette règle.

VU les élections municipales 2020 et le renouvellement des conseils municipaux,

.../...

CONSIDERANT que les subventions aux associations n'ont pas pu être attribuées individuellement au vu de la crise sanitaire.

Le Maire propose, malgré l'annulation du festival, le maintien de la subvention prévue de 7 000 € à la Cascade afin de ne pas aggraver la situation financière de l'association liée à l'annulation du Festival d'Alba 2020 suite au COVID 19.

Cette subvention permettra de financer une partie des dépenses réalisées par la Cascade avant l'annulation du festival.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'attribuer à la Cascade une subvention d'un montant de 7 000 €.
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au BP 2020 - chapitre 65 - article 6574
- CHARGE son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 25 juin 2020.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba la Romaine, le 26 juin 2020.  
LE MAIRE,  
Pierre LAULAGNET.



*Délibération reçue à la Préfecture le 30 juin 2020 suite télétransmission des actes via mél dans le cadre de la procédure mise en place dans le cadre du COVID 19.*

.../...